

(A)

(N<sup>o</sup> 33.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1903.

Projet de Loi augmentant les droits sur les alcools,  
supprimant le droit d'entrée sur le café et conte-  
nant diverses dispositions d'ordre financier.

(Voir les n<sup>os</sup> 90, 93 et 94, session de 1902-1903, de la Chambre des  
Représentants ; et 32, même session, du Sénat.)

Amendement présenté par MM. Hanrez et consorts.

ART. 3.

Ajouter un paragraphe ainsi  
conçu :

§ 3. — *Les droits d'accise sur la  
bière sont abolis.*

ART. 3.

Aan dit artikel eene paragraaf toe  
te voegen, luidende als volgt :

§ 3. — *De accijsrechten op het  
bier worden afgeschaft.*

PROSPER HANREZ,  
E. DELANNOY,  
EMILE DUPONT,  
A. MAGIS,  
LÉON D'ANDRIMONT,  
Comte GOBLET d'ALVIELLA.